

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 novembre 2025

**Délibération
N° 25.133.3**

**En exercice ... 37
Présents 28
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SERVICE
TRANSITIONS**

**CONVENTION ENEDIS POUR LA CRÉATION D'UNE
OPÉRATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE SUR LE
PATRIMOINE DE LA DOMITIENNE - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 29/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 4 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 novembre 2025

**Convention ENEDIS pour la création d'une opération d'autoconsommation collective sur le
patrimoine de La Domitienne - Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment l'article 188 ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le projet de convention avec ENEDIS relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective ci annexé ;

Considérant les objectifs territoriaux en matière de production d'énergies renouvelables fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial ;

Considérant que La Domitienne, en tant que maître d'ouvrage, est engagée sur son patrimoine bâti à produire de l'électricité d'origine renouvelable pour optimiser sa consommation énergétique ; qu'à ce titre, elle a installé une centrale photovoltaïque sur la toiture du centre technique de 14 kWc et qu'une centrale de 28 kWc sera mise en service en 2026 sur la Maison de l'économie ;

Considérant que, dans une stratégie d'optimisation des coûts énergétiques, l'option la plus avantageuse est l'autoconsommation de l'électricité, individuelle et collective, c'est-à-dire que l'électricité produite par les centrales sera prioritairement consommée par le bâtiment où elles sont sises, puis le surplus alimentera les autres bâtiments du patrimoine de La Domitienne ;

Considérant que, pour ce faire, il convient de signer une convention avec ENEDIS définissant le périmètre de la boucle patrimoniale ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE la mise en place d'une opération d'autoconsommation collective sur le patrimoine de La Domitienne.

II. APPROUVE le projet de convention avec ENEDIS relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective ci annexé.

III. AUTORISE monsieur le Président à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **13 NOV. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

13 NOV. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20251104-DEL IB_25_13

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20251104-DELIB_25_13